



Bruxelles, 16 décembre 2022

Tous les clients CBC / KBC / KBC Brussels bénéficieront d'un taux de base et d'une prime de fidélité plus élevés sur les comptes d'épargne réglementés à partir du 8 janvier 2023.

La Banque centrale européenne a systématiquement relevé ses taux d'intérêt ces derniers mois et l'a encore fait hier. KBC répercute cette dernière décision de la BCE auprès de ses clients.

Tous les particuliers qui sont clients de CBC, KBC et KBC Brussels bénéficieront d'un taux de base et d'une prime de fidélité plus élevés sur leurs comptes d'épargne réglementés existants à partir du 8 janvier 2023. Ces taux s'appliquent également aux nouveaux comptes d'épargne.

À partir de cette date, le taux d'intérêt du compte d'épargne réglementé pour les particuliers sera composé de la manière suivante :

- Le **taux de base** passe de 0,01% à **0,35%**.
- La **prime de fidélité**, pour le montant qui reste sur le compte pendant au moins un an, passe de 0,10% à **0,25%**.

Pour Start2Save et Start2Save4 les taux suivants s'appliquent dès le 8 janvier :

- Le **taux de base** passe de 0,01% à **0,15%**.
- La **prime de fidélité**, pour le montant qui reste sur le compte pendant au moins un an, passe de 0,10% à **0,75%**.

Start2Save est un compte d'épargne réglementé avec un rendement plus élevé. Le montant maximal de l'épargne est de 500 euros par mois.

KBC Groupe SA
Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Communication Corporate/
Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service presse
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer
Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé
Tél. 02 429 85 44 Sofie Spiessens
pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com
Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group
Restez au courant de nos [solutions innovantes](#)